

# **Conseil municipal**

# **ORDRE DU JOUR**

---

**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI DOIT AVOIR LIEU LE MARDI 13 JUILLET 2004 À 18 H  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

---

## **LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT**

- |                |   |
|----------------|---|
| <b>17 H 15</b> | <b>COMITÉ PLÉNIER - À HUIS CLOS</b><br><b>SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES</b><br><i>Objet de la réunion : des questions relations au personnel</i> |
| <b>18 H</b>    | <b>RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br><b>SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES</b>  |

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse [www.grandsudbury.ca](http://www.grandsudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

**AUDIENCES PUBLIQUES****PAGE N°**

{AUCUNE}

**EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS**

{AUCUNE}

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 13 juillet 2004**

À cette étape de la réunion, le Conseil municipal se penchera, par une résolution, sur les recommandations qu'a adoptées le Comité de planification. Toutes questions au sujet des recommandations devraient être adressées au conseiller Thompson, président du Comité de planification.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)****QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES tenue le 13 juillet 2004**

À cette étape de la réunion, le Conseil municipal se penchera, par une résolution, sur les recommandations qu'a adoptées le Comité des finances. Toutes questions au sujet des recommandations devraient être adressées au conseiller Gainer, président du Comité des finances.

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)****PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS**

**(Résolution préparée pour les articles  
C-1 à C-15 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par un débat ou par un vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1    Rapport n° 14, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 24 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M1 - M18</b>
C-2    Rapport du Comité ad hoc - vérificateur du Conseil, procès-verbal de la réunion tenue le 24 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M19 - M21</b>
C-3    Rapport n° 6, Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion tenue le 17 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M22 - M28</b>
C-4    Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 22 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M29 - M30</b>
C-5    Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 23 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M31 - M36</b>
C-6    Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 29 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M37 - M38</b>
C-7    Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 6 juillet 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M39</b>
C-8    Rapport du Conseil des services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 25 mai 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M40 - M43</b>
C-9    Rapport de l'Office de protection de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion tenue le 16 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M44 - M47</b>
C-10   Rapport n° 4, Conseil de la Bibliothèque publique du Grand Sudbury Public, procès-verbal de la réunion tenue le 20 mai 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M48 - M49</b>
C-11   Rapport du Comité ad hoc – règlement proposé sur la fermeture uniforme des heures de fermeture des magasins, procès-verbal de la réunion tenue le 30 juin 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)</b>	<b>M50 - M65</b>

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>SOUMISSIONS</u>	<u>PAGE N°</u>
C-12 Rapport daté du 7 juillet 2004 du directeur général de Travaux publics au sujet de l'attribution du contrat 2004-16, remise en état et travaux routiers du pont de la rue Paris <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	1 - 2
C-13 Rapport daté du 7 juillet 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de l'achat de coupe-bordure de patinoire - arénas de la municipality <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	3 - 5
	(Onze des quatorze coupe-bordure sont de vieux modèles qui ne sont pas dotés d'interrupteur qui mettraient immédiatement les appareils en position arrêt une fois la poignée lâchée. Pour veiller à la santé et à la sécurité de nos travailleurs, on a pris la décision de remplacer les vieux modèles de coupe-bordure par du nouveau matériel.)
C-14 Rapport daté du 7 juillet 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de l'attribution de DP pour le système de points de vente à l'Aréna communautaire de Sudbury <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	6 - 8
	(Le système de points de vente sert à l'Aréna communautaire de Sudbury à contrôler les stocks, à enregistrer les ventes et à faire des rapprochements de caisse pour toutes les exploitations de concession. Le système de points de vente qui est actuellement en place a fait défaut et doit être remplacé avant la saison d'exploitation 2004-2005 de l'aréna.)

### RAPPORTS DE GESTION COURANTS

C-15 Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la prolongation du permis d'alcool – Sudbury Shrine Club <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	9 - 13
	(Le Sudbury Shrine Club tiendra son barbecue annuel le 22 juillet 2004 à l'intention de ses membres.)

### SONDAGES TÉLÉPHONIQUES

{AUCUN}

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS

### PAGE N°

#### LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR LA 3<sup>E</sup> ET DERNIÈRE LECTURE :

- 2004-192 3<sup>E</sup> RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER LE RESTE DE LA RUELLE AU SUD DE LA RUE VAN HORNE CONTIGUË AUX LOTS 112 À 117, PLAN 2-S, SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-145

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 24 juin 2004

- 2004-193 3<sup>E</sup> RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER LA RUE FREDERICK (NON OUVERTE) AU SUD DE LA RUE VAN HORNE CONTIGUË AUX LOTS 111 ET 112, PLAN 2-S, SUDBURY ET POUR LA TRANSFÉRER À LA SOCIÉTÉ ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE SAULT STE. MARIE

Recommandation du Comité de planification 2004-146

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 24 juin 2004

- 2004-194 3<sup>E</sup> RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER L'ALLOCATION RIVERAINE DU LAC NICKEL

Recommandation du Comité de planification 2004-147

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 24 juin 2004

#### LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-195 Voyez le PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER - RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE DES MAGASINS

- 2004-200F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY AU SUJET DES DROITS D'AMÉNAGEMENT

Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de l'étude sur les droits d'aménagement de 2004

14 - 45

(L'Étude sur les droits d'aménagement de 2004 est présentée aux fins d'approbation et de mise en oeuvre de nouveaux droits d'aménagement.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)			<u>PAGE N°</u>
2004-201	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 13 JUILLET 2004	
2004-202	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE CLUB DES LIONS DE CONISTON POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN ARC DE L'AMITIÉ AU PARC CONISTON ET UNE SUBVENTION POUR CE FAIRE	
		Rapport daté du 25 juin 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de l'arc de l'amitié du Club des Lions de Coniston au parc Coniston	46 - 49
		(Le Club des Lions de Coniston demande la permission du Conseil municipal d'installer un arc de l'amitié du Club des Lions de Coniston au parc Coniston situé à l'intersection de l'avenue Second et du chemin Government, à Coniston.)	
2004-203	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER DE SUDBURY À UTILISER UNE SURFACE INTÉRIEURE DE SOCCER PAR UNE SUBVENTION	
		Rapport daté du 25 juin 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de la convention avec l'Association régionale de soccer de Sudbury pour l'utilisation de la surface de jeu artificielle	50 - 51
		(Le Conseil municipal a décidé le 26 février 2004 de ne pas renouveler le bail de l'espace à louer du Centre d'exposition ce qui laisse l'Association régionale de soccer de Sudbury négocier avec les propriétaires du Centre d'exposition - Résolution 2004-100.)	
2004-204		Voyez le <u>PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER - RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE DES MAGASINS</u>	
2004-205		Voyez le <u>PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER - RÈGLEMENT SUR LA FERMETURE DES MAGASINS</u>	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-206P 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION 236 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY	
Recommandation du Comité de planification 2004-142	
(Cette modification vise un emplacement particulier afin de permettre la création d'un lot résidentiel au sein de la réserve agricole du Plan secondaire de Valley East - Roma et Angèle Miron, parcelle 18511 S.E.S. du lot 6, conc. 3, Hanmer, 5000, chemin Desmarais, Val Therese.)	
2004-207 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AFIN D'APPLIQUER LES SECTIONS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET SUR LE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET DU RÈGLEMENT 2003-30T SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS	
(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application.)	
2004-208A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CUSTOM BIO-GAS INC. AUX FINS D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ	
Résolution du Conseil municipal 2004-101	
2004-209A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE PROLONGATION ET UNE CONVENTION DE MODIFICATION AVEC CHRISTOPHER J. STEWART O/A C.J. STEWART CONSULTING SERVICES	
Résolution du Conseil municipal 2004-321	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
2004-210 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2004-152, RÈGLEMENT VISANT À AUTORISER LE FINANCEMENT PROVENANT DU FINANCEMENT CIBLÉ POUR LES PLACEMENTS COMMUNAUTAIRES À DIVERS ORGANISMES DE SERVICES SOCIAUX AFIN D'AIDER À LA PRESTATION DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES AFIN DE FOURNIR DES SERVICES DIRECTS ET INDIRECTS AUX PARTICIPANTS À ONTARIO AU TRAVAIL	
	Résolution du Conseil municipal 2004-273
	(Ce règlement modifie le règlement existant en effaçant la référence à des fonds destinés à la Croix-Rouge qui fait fonctionner le programme d'alertes par très grands froids.)
2004-211A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR APPROUVER L'EXPROPRIATION PAR LA VILLE DU GRAND SUDBURY DE CERTAINES TERRES REQUISES POUR LE CHANTIER DU TUNNEL DE ROCHE DANS LE SUD DE LA VILLE	
	Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004
2004-212E 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'EXPROPRIATION DE LA PARCELLE 28558 S.E.S. DE LORIS CECCHETTO POUR LE CHANTIER DU TUNNEL DE ROCHE DANS LE SUD DE LA VILLE	
	Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004
2004-213Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2000-65Z POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES D'ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST	
	Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004
	(Ce règlement enlève le symbole « H » (Holding) des terres en question pour redéfinir leur zonage « C2 », Générales commerciales. - Cerilli Group Inc., route municipale 80, Val Therese)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-214Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
	Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004
	(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à C1-30 pour permettre des panneaux qui sont normalement permis dans une zone « C2 » et pour permettre un panneau d'identification d'entreprise au niveau du sol ayant une superficie totale de panneau de 20,96 mètres carrés. - Shell Canada Products, 1329, rue Regent, Sudbury.)
2004-215Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES D'ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST	
	Recommandation du Comité de planification 2004-105
	(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Résidentielle unifamiliale pour permettre la création de six lots pour usage résidentiel unifamilial du prolongement de la rue Larocque. Cette propriété est aussi sous réserve des demandes d'autorisation B37/2004 à B42/2004. - Jean Brassard et 844367 Ontario Inc., prolongement de l'avenue Larocque, Val Caron.)
2004-216Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES D'ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST	
	Recommandations du Comité de planification 2003-123 et 2003-124
	(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « RU-22 », Spéciale rurale pour permettre l'entreposage, l'entretien et la vente de maisons mobiles, caravanes, conteneurs et garages d'entreposage en plus de toutes les autres utilisations « rurales ». De plus, l'emplacement pour les maisons mobiles et les installations d'entreposage sur les terres en question a été déterminé, l'exigence de la bande de plantation de 75 pieds a été établie et les terres zonées « RU-22 » ont été déterminées comme un endroit où le contrôle du plan de situation doit s'appliquer. - Valley View Mobile Homes Village Inc., promenade Gravel, Hanmer)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-217Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004  (Ce règlement enlève le symbole « H » (Holding) de la propriété en question pour redéfinir son zonage à « PS-4 », Espace ouvert privé spécial, permettant une habitation unifamiliale - Tim et Laurie Smith, chemin South Bay, Sudbury)	
2004-218Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE	
Recommandation du Comité de planification 2004-137  (Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Ce règlement permet une zone d'exposition de maisons-témoins préfabriquées pour la vente au détail pendant une période temporaire maximum d'un an. Ce règlement établit les normes des zones de stationnement et de chargement, des panneaux et de l'exigence d'un permis de construction. - 630411 Ontario Inc., chemin Falconbridge / route municipale 86, Garson)	
2004-219Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY	
Recommandations du Comité de planification 2003-208 et 2004-47  (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « R1.D2.5 », Unifamiliale résidentielle pour permettre l'ajout d'un lot à la parcelle 20425 S.E.S., résultant de la demande d'autorisation B0119/2003. – Office de protection de la nature du district du Nickel / Andrew Caruso, 2420, chemin South Bay, Sudbury)	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)	<u>PAGE N°</u>
2004-220Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES D'ONAPING FALLS ET DE VALLEY EAST	
Recommandation du Comité de planification 2004-122	
(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Unifamiliale résidentielle pour permettre la création de quatre lots à usage unifamilial résidentiel dans le prolongement de la rue St. Michel. Cette propriété est aussi sous réserve des demandes d'autorisation B60/2004 à B63/2004. - Philippe et Louise Landry, prolongement de la rue St. Michel, Hanmer)	
2004-221A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR RÉGULER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
Rapport daté du 7 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général de Travaux publics au sujet de la régulation de la circulation – lotissement Algonquin II	52 - 55
(Ce règlement règle la circulation par l'entremise d'un panneau « Arrêt » à l'intersection qui fait face à la circulation en direction de l'est sur la promenade Trailview à la hauteur de la promenade Mist Hollow.)	
2004-222 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE LA PARTIE 4 DU PLAN 53R-14476 À LA SOCIÉTÉ DALRON CONSTRUCTION LIMITED	
Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	
2004-223 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACHAT DE LA PARTIE DE CATHERINE MCBRIDE DE LA PARCELLE 9351 S.E.S. POUR LE CHANTIER DU TUNNEL DE ROCHE DANS LE SUD DE LA VILLE	
Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)			<u>PAGE N°</u>
2004-224	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUELLE JESUITES, SUDBURY, ÉTANT LES PARTIES 1 ET 2 DU PLAN 53R-13877 À LA SOCIÉTÉ 1311928 ONTARIO INC.	
		Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	
2004-225	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 40319 S.E.S. À LA SOCIÉTÉ DR. ARDYTH ANN WELLS DENTISTRY PROFESSIONAL CORPORATION	
		Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	
2004-226A	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE BAIL AVEC LA SOCIÉTÉ 3336263 CANADA LTD. AU SUJET D'UNE PARTIE DU LOT 104, PLAN M-95, RUE CROSS, SUDBURY	
		Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	
2004-227	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 8, PLAN SR-2968, PROMENADE ROSELAND, WAHNAPITAE, À GÉRALD GAUDETTE ET À LINA GÉNIER	
		Réunion du Comité de planification tenue le 13 juillet 2004	
2004-228A	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LES SUBVENTIONS POUR LES ARTS ET LA CULTURE EN 2004	
		Rapport daté du 7 juillet 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de subventions pour les arts et la culture en 2004	56 - 63
		(Dans le cadre des délibérations budgétaires de 2004, le Conseil municipal a approuvé un financement s'élevant à 224 800 \$ pour les subventions pour les arts et la culture. En 2004, quatre nouveaux groupes ont été ajoutés au programme de subventions pour les arts et la culture.)	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

PAGE N°

- C-16 Rapport daté du 7 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet du rapport de la situation du Comité consultatif de liaison de développement au Conseil municipal  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

64 - 70

(Le Conseil municipal a demandé que le Comité consultatif de liaison de développement (CCLD) rédige un rapport régulier à l'intention du Conseil municipal sur les progrès réalisés afin de satisfaire aux points de référence en matière de permis de construction. À sa réunion du 24 juin 2004, le CCLD a adopté la résolution suivante:

« QUE le CCLD examine les renseignements sur les points de référence des Services de construction du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 30 avril 2004 et qu'il soit satisfait des progrès réalisés dans ce domaine et qu'il les appuie

ET QUE l'approbation du CCLD au sujet de ces résultats soit communiquée au Conseil municipal conformément à la demande du Conseil de recevoir des comptes rendus réguliers.)»

- C-17 Rapport daté du 6 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général de Public Works au sujet de trottoirs – route 144, Dowling  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)**

71 - 74

(Le Conseil municipal a demandé au personnel de communiquer avec le MTO pour faire incorporer des trottoirs à la remise en état de la chaussée proposée de la route 144 à Dowling. Une lettre datée du 24 juin 2004 du MTO est jointe au présent ordre du jour.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

### RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS

- 2004-195 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ABROGER CERTAINS RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DE FERMETURE DE SES ANCIENNES MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES

Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du règlement sur les heures de fermeture des magasins

75 - 89

(Ce règlement abroge les cinq règlements sur les heures de fermeture des magasins des anciennes municipalités.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

<u>RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS (suite)</u>			<u>PAGE N°</u>
2004-204	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR EXIGER LA FERMETURE DE CERTAINS COMMERCES DE DÉTAIL	
		Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet du règlement sur les heures de fermeture des magasins	75 - 89
		(Ce règlement abroge les cinq règlements sur les heures de fermeture des magasins des anciennes municipalités et établit des nouvelles heures uniformes de fermeture des magasins pour toute la Ville.)	
2004-205	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR EXIGER LA FERMETURE DE CERTAINS COMMERCES DE DÉTAIL LES JOURS FÉRIÉS MUNICIPAUX PROCLAMÉS PAR LE MAIRE	
		Rapport daté du 2 juillet 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la proclamation du maire – jour férié municipal au mois d'août	90 - 91
		(La Loi de 2001 sur les municipalités stipule qu'une municipalité locale peut, par voie de règlement, exiger que les commerces de détail soient fermés pendant toute période proclamée jour férié municipal par le chef du Conseil municipal. Le maire Courtemanche a indiqué qu'il respectera la demande de la majorité des conseillers.)	

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS (suite)

PAGE N°

### **PROCÉDURE RECOMMANDÉE - RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DES MAGASINS**

#### **ORDRE DES QUESTIONS QUE LE CONSEIL DOIT ÉTUDIER**

##### **Question 1**

##### **LE CONSEIL DÉSIRE-T-IL UN NOUVEAU RÈGLEMENT UNIFORME SUR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS?**

##### **SI OUI**

- a) On présente la recommandation du Comité ad hoc :  
« Que les heures des magasins sont établies comme suit :  
Du lundi au vendredi - de 5 h à 21 h  
Les samedi et dimanche - de 5 h à 18 h  
  
Sauf le mois de décembre où les magasins seront ouverts de 5 h à 23 h le vendredi et le samedi (jusqu'à Noël), les autres jours de la semaine demeurant inchangés. »
- b) On présente des modifications à la résolution et on vote à leur sujet.
- c) On présente l'ébauche de règlement 2004-204 (telle que modifiée) et on vote à son sujet.

##### **SI NON**

- a) On présente l'ébauche de règlement 2004-195 et on vote à son sujet. (Celui-ci abroge tous les règlements existants sur les heures de fermeture des magasins des anciennes municipalités et les heures des magasins seront déréglementées.)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RÈGLEMENTS SUR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS (suite)

PAGE N°

### **Question 2**

**LE CONSEIL DÉSIRE-T-IL UN RÈGLEMENT EXIGEANT LA FERMETURE DES MAGASINS LES JOURS PROCLAMÉS PAR LE MAIRE?**

#### **SI OUI**

- a) On présente l'ébauche de règlement 2004-205.
- b) On présente des modifications au règlement.
- c) On présente l'ébauche de règlement 2004-205 (telle que modifiée) et on vote à son sujet.
- d) On présente une motion demandant au maire de proclamer le jour férié municipal en août et on vote à son sujet.

#### **SI NON**

- a) Aucune mesure n'est nécessaire.

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

PAGE N°

**{AUCUNE}**

#### **RAPPORTS DE GESTIONNAIRES**

- R-1 Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services d'urgence au sujet de la normalisation du parc d'ambulances des Services médicaux d'urgence  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

**92 - 96**

(Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario n'agira plus en qualité d'acheteur dans le domaine des acquisitions d'ambulance pour toutes les municipalités. Deux nouveaux fabricants agréés en Ontario (Demers et Crestline) seront désignés « fournisseurs inscrits ».)

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

<u>RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)</u>	<u>PAGE N°</u>
R-2 Rapport daté du 9 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services d'urgence au sujet du plan d'achats pour l'acquisition d'immobilisations en 2004 des Services d'incendie de la Ville du Grand Sudbury <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	97 - 100
(Ce rapport décrit les besoins en matière d'acquisition d'immobilisations en 2004 fondés sur les besoins des services d'incendie.)	
R-3 Rapport daté du 7 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet d'un rapport de la situation – agrandissement de l'usine de traitement de l'eau de la rue David <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	101 - 113
(Rapport au Conseil municipal sur l'état du contrat 2002-34 pour l'agrandissement de l'usine de traitement de l'eau de la rue David.)	
R-4 Rapport daté du 7 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de pistes cyclables dans la rue – corridor de la promenade Howey, de l'avenue Bellevue et de la promenade Bancroft <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	114 - 123
(Lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 13 mai 2004, le Conseil a demandé au personnel de lui présenter un rapport au sujet de pistes cyclables dans la rue dans le corridor de la promenade Howey, de l'avenue Bellevue et de la promenade Bancroft.)	
R-5 Rapport daté du 2 juillet 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la nomination d'un membre du conseil d'administration, Service de santé publique de Sudbury et du district <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)</b>	124 - 136
(Lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 24 juin 2004, le conseiller Gainer a remis sa démission à titre de membre du Conseil d'administration du Service de santé publique de Sudbury et du district.)	

### MOTIONS

### ADDENDA

### PÉTITIONS CIVIQUES

## PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### AVIS DE MOTIONS

### HUIS CLOS (questions inachevées)

### LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

*{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS  
22 h.}*

Le 9 juillet 2004

ANGIE HACHÉ  
ADJOINTE AU GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE,  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL